

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 15 Février 2011

Compte-rendu

L'An Deux Mille Onze, le Quinze Février à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, la Mairie, sous la Présidence de Monsieur PLAT, Maire.

Etaient présents : MM. Andreault, Avry, Baroni, Baudard de Fontaine, Bourillon, Cocheteux, Couturier, De Kerros, Derieppe, Freslon, Lapouge, Laubion, Mazeret-Magot, Naslain-Kaczmarek, Nègre (à partir de 20h45), Piraudeau, Plat et Somoreau.

Absents ayant donné procuration : Monsieur Lelièvre à Monsieur Andreault.

Absent : Monsieur Canard.

Le procès verbal de la séance du 20 Janvier 2011 est approuvé à l'unanimité.

En vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est désigné en tant que secrétaire de séance Monsieur François FRESLON.

Décisions prises par Monsieur le Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT, conformément à la délibération du 04 Août 2008 « délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire ».

- Décision n° 2011-007 signée le 14 Février 2011 :

↳ Création d'une Régie de recettes « Affaires Culturelles ».

Délibération n° 2011-008

Personnel - Régime Indemnitare - Avenant n° 4

Considérant la nouvelle organisation des services techniques et l'attribution de nouvelles responsabilités à certains agents il convient d'ajouter dans le régime indemnitaire des agents de la Commune du 07 Décembre 2008 modifié, un nouveau cadre d'emploi susceptible de bénéficier de l'Indemnité d'Exercice de Missions de Préfecture,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (18 votes pour), **DECIDE** d'ajouter le cadre d'emploi Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à l'Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture.

Délibération n° 2011-009

Personnel - Modification du temps de travail de l'assistant d'enseignement artistique territorial titulaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (19 votes pour), **DECIDE** d'augmenter le temps de travail de l'assistant d'enseignement artistique territorial titulaire de 14h55/20è à 17h85/20è à compter du 1^{er} mars 2011, compte tenu de l'augmentation du nombre d'élèves inscrits dans la spécificité solfège et clarinette en ce début d'année 2011. Le poste de 14h55 étant supprimé ; **MODIFE** le tableau des effectifs.

Délibération n° 2011-010

Régie de recettes - Exercice 2010 - Versement des indemnités de responsabilité

Il est rappelé qu'un régisseur de recettes a été nommé en 2000 pour la Régie Unique Enfance.

Une indemnité de responsabilité doit être versée aux régisseurs de recettes et d'avances en fonction des fonds maniés :

Nom de la Régie	Montant encaissé en 2010	Indemnité à verser
Régie Unique Enfance	255 090.28 € annuel soit 21 257.52 € en moyenne par mois	320 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (19 votes pour), **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser l'indemnité de responsabilité au régisseur qui a encaissé le montant indiqué ci-dessus au titre de l'exercice 2010 ; **DIT** que la dépense est inscrite au Budget 2011- Chapitre 62 - Article 6225.

Délibération n° 2011-011

Budget communal - Attribution d'une subvention pour le Carnaval

Le carnaval a lieu cette année les 18 et 19 mars 2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (19 votes pour), **ATTRIBUE** à l'Association « La Crue », organisatrice de la manifestation, la subvention d'un montant de 3 000 euros (trois mille euros) pour l'année 2011. **DIT** que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget 2011.

Monsieur Freslon précise que c'est la première fois depuis la mise en place du carnaval que nous sommes en possession d'un bilan détaillé et remercie l'Association.

Délibération n° 2011-012

Travaux Groupe Scolaire - Demande de subvention à l'ADEME

Par délibération en date du 22 novembre 2010, le Conseil Municipal a approuvé le projet de rénovation du groupe scolaire de la commune dont les travaux consistent en l'isolation par l'extérieur du bâtiment, le remplacement des ouvrants actuellement en simple vitrage par du double vitrage, la mise en place sur la toiture d'une centrale photovoltaïque constituée de panneaux en cellules polycristallines à haut rendement, divers travaux d'électricité, d'isolation sous charpente...

Une autorisation de programme a été mise en place pour cette opération et des crédits de paiement ont été inscrits au budget 2011 et suivants 2012 - 2013,

Considérant que ce projet s'inscrit dans le cadre de l'efficacité énergétique du bâtiment suivant appel à projet de la Région centre ; le montant des travaux s'élève à 680 000€ HT, la maîtrise d'œuvre à 67 300€ HT dont 4 000 € HT relative à l'étude d'optimisation thermique dynamique,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (19 votes pour) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à solliciter une demande de subvention auprès de l'ADEME sur la maîtrise d'œuvre et notamment sur l'étude d'optimisation thermique dynamique suivant appel à projet de la Région Centre ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document s'y référant.

Madame Piraudeau précise que la subvention accordée par l'ADEME est à hauteur de 60% sur le montant de l'étude d'optimisation thermique dynamique.

Délibération n° 2011-013

Affaires culturelles - Tarifs pièce de théâtre MOLIERE

Dans le cadre de la programmation culturelle, la Commune de Rochecorbon propose une pièce de théâtre le Samedi 19 Février à 20h30 et le Dimanche 20 Février 2011 à 15 h 00 à la Salle Saint Vincent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (19 votes pour), **AUTORISE** la production de la pièce de théâtre « Molière ou l'impromptu des Coullisses » proposée par Philippe GOUINGUENET et Pascal SALAÜN, qui aura lieu le Samedi 19 et le Dimanche 20 Février 2011 à la Salle Saint Vincent de Rochecorbon ; **FIXE** les tarifs d'entrée comme suit :

- | | |
|----------------------------|--------------------|
| - Adultes | : 10 € (Dix Euros) |
| - Scolaires (8-15 ans) | : 5 € (Cinq Euros) |
| - Enfants (moins de 8 ans) | : Gratuit |

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le contrat proposé par Philippe GOINGUENET et Pascal SALAÜN et toutes autres pièces découlant de cet engagement ; **RAPPELLE** qu'une régie destinée à cet effet, intitulée « Affaires Culturelles » a été modifiée par décision municipale en date du 14 février 2011 ; **DIT** que les recettes seront affectées au Chapitre 70 - Article 7062 et les dépenses imputées au Chapitre 011 - Article 62881 du budget 2011.

Délibération n° 2011-014

Cession des parcelles communales cadastrées Section ZB 140 - ZB 110 - ZB 121 à la SCI VODANUM

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (19 votes pour), **CEDE** à la SCI VODANUM les parcelles cadastrées section ZB n°140 d'une contenance de 1916m², n°110 d'une contenance de 114m² et n°121 d'une contenance de 594m² pour un prix de 89000 € (quatre-vingt-neuf mille euros) ; **DIT** que tous les frais occasionnés par cette opération sont à la charge de la SCI VODANUM, représentée par Monsieur FAGET ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre la procédure en signant notamment l'acte authentique de vente qui sera passé en la forme notariée en l'étude de Maître TOURAINE, notaire à ROCHECORBON ; **STIPULE** que la recette correspondante est inscrite au budget 2011 - Opération 024.

Délibération n° 2011-015

Acquisition de la parcelle cadastrée Section ZB n°135 appartenant à la SCI LA COLOMBE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (19 votes pour), **ACQUIERT** la parcelle cadastrée Section ZB n° 135, d'une contenance de 1604 m², située dans la ZA de Chatenay, appartenant à la SCI LA COLOMBE, pour un prix de 240 000 € (deux cent quarante mille euros) pour l'installation des services techniques municipaux ; **DIT** que tous les frais occasionnés par cette opération d'acquisition sont à la charge de la Commune de ROCHECORBON ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre la procédure en signant notamment l'acte authentique de vente qui sera passé en la forme notariée en l'étude de Maître TOURAINE, notaire à ROCHECORBON ; **STIPULE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2011 - Opération 047.

INFORMATIONS

- 1- Rappel de la date de la prochaine séance : Le 07 Mars - 20h30.
- 2- Pièce de théâtre « Molière ou l'impromptu des Coulisses » présentée par Philippe GOINGUENET et Pascal SALAÜN le Samedi 19 Février à 20h30 et le Dimanche 20 Février à 15h00 dans la Salle Saint-Vincent.
- 3- Concert « Les Moments Musicaux de Touraine » le 25 Février à 20h30 dans l'église.
- 4- Concert de l'Ensemble Musical Sainte-Cécile le Dimanche 13 Mars à 15h00 au gymnase.
- 5- Jumelage - Réception des amis de Hünxe les 10-11-12 Juin 2011.
- 6- Réception du Conseil Municipal de Cravant les Coteaux le 17 Juin 2011.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00.

